DLP 10-7-91048798

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN 0750-5647

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Grandes Cultures

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 180 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 13 - 5 Juillet 1991

MAIS : - **Pyrale**, intervention en zone tardive
- **Pucerons**, pullulations généralisées, quelle stratégie ?

MAIS

PYRALE

Situation :

(pour les différentes zones de précocité consulter notre bulletin n° 12).

Zone 3 B : On observe enfin les premières captures de papillons dans la Dombes depuis 01/07. Des pontes fraîches et des jeunes chenilles (2 mm) ont été observées dans la Bresse.

Zone 3 A : Le 02/07 on observait des chenilles 3-4 mm dans les Chambarands et les Terres Froides.

Préconisations :

Zone 3 A : intervenir à partir du 08/07

Zone 3 B : intervenir à partir du 10/07

La pyrale préférant en priorité les cultures dont les stades sont compris entre 0,50 m et 1,20 m environ, visiter en premier les parcelles ayant atteint ce stade dans les zones les plus contaminées (cf carte des infestations parues dans le bulletin n° 10).

Consulter la liste des produits parues dans le dépliant SPV - AGPM du bulletin n° 7.

Nous rappelons que l'utilisation des traitements liquides induit un risque de pullulation de pucerons.

Raisonner le traitement :

- intervenir que si le potentiel de la parcelle est au moins de 60 quintaux et si on observe au moins 10 pieds avec des dégâts de pyrale sur 100 observés.
- le choix du produit peut être orienté par la présence de pucerons.

P25

Imprimerie de la Région RHONE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

PUCERONS

Situation :

On observe une explosion des populations des pucerons dans toute la région Rhône-Alpes. Les infestations sont la plupart du temps très importantes et les seuils d'interventions signalés dans notre dernier bulletin (200 pucerons par plantes pour un maïs de 8 - 10 feuilles) sont fréquemment atteints. Les départements les plus touchés sont l'Ain, le Rhône et la Loire.

L'espèce la plus couramment rencontrée est Métopolophium dirhodum, sauf dans la Bresse et la Dombe ou Sitobion Avenae domine. Dans le sud de la région, on observe depuis quelques jours le développement de colonies de Sitobion Avenae dans des cultures infestées à l'origine par Métopolophium D.

Quelle stratégie employer ?

En fonction des régions il se présente 3 types de situation :

1°) Les secteurs où la lutte contre la pyrale et les pucerons doit être menée simultanément.

2°) Ceux où la lutte contre les pucerons doit être déclenchée avant l'intervention pyrale (Loire, Ain).

3°) Les situations où la lutte contre la pyrale est assurée par les Trichogrammes et où une intervention aphicide se justifie.

Dans tous les cas le problème majeur sera d'atteindre les pucerons cachés sous les feuilles de maïs mesurant de 0,70 à 1,20 m sachant que la plupart des insecticides ont une action par contact et ingestion et que les insecticides agissant par vapeur ou systémie ne sont pas homologués sur pyrale.

Dans le premier cas :

Utiliser un produit mixte pyrale-puceron en formulation liquide (contact-ingestion) en sachant que l'on induit un risque de pullulations ultérieures de pucerons, Rhopalosiphum padi notamment, à l'époque de la floraison. La rentabilité de deux traitements insecticides, l'un contre la pyrale et l'autre contre les pucerons n'est pas démontrée.

Dans le deuxième cas :

Eviter les pyréthrinoïdes (en raison des risques pullulations de pucerons ultérieures) et préférer :

- en présence de cultures bien colonisées par des auxiliaires (coccinelles, syrphes, chrysopes, punaises prédatrices) un aphicide peu toxique pour ces insectes et agissant par contact et vapeur : PYRIMOR G.

- en absence de faune auxiliaire un produit à action systémique : SERK,

et utiliser un insecticide microgranulé pour lutter contre la pyrale.

Dans le troisième cas :

Utiliser le PYRIMOR G pour préserver les trichogrammes.

La liste des produits ainsi que les dosages sont indiqués dans le dépliant SPV - AGPM.

ERRATUM : nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser les défauts de présentation de notre dernier bulletin.